francs d'excédents de la fabrique sont affectés à des dépenses facultatives.

Quand on parle des curés on se figure toujours que ce sont des gens riches. Les comptes que soumet la fabrique sont certainement corrects. Les membres du conseil de fabrique sont des gens sérieux que je ne crois pas capables de soumettre un compte faux.

En ce qui concerne le projet présenté il est avantageux ; une sacristie monumentale gratuite et sur une dépense totale de cent mille francs, 36 seraient à notre charge.

M. le Maire parle à son tour en faveur de l'adoption du projet.

M. Dron reprend à différentes reprises la parole et parle notamment de la demande faite il y a deux ans par la fabrique de Notre-Dame pour les réparations effectuées au clocher.

La discussion se prolonge encore longtemps et l'on passe au vote.

M. Dron demande le scrutin secret.

En voici les résultats :

Vingt-cinq votants : Pour les conclusions du rapport 14 voix contre 11.

La séance est levée à 8 heures 50 et la session déclarée close.

Les conseillers et le public sortent en commentant vivement la question et le résultat du vote auquel elle avait donné lieu.

A notre avis, l'affaire pourrait avoir des conséquences sérieuses.

Tentative criminelle dans une usine

Hier matin, à l'établissement de M. Deschemacker, fabricant d'étoffes pour ameublement, rue Neuve-de-Roubaix, 300, au moment où on allait mettre la machine en marche on constata qu'une tentative criminelle avait été commise. A la machine des écrous avaient été dévissés. Aux métiers les courroies avaient été tranchées et ne tenaient plus que par une partie qui devait se rompre au premier mouvement.

Le directeur de l'établissement est venu prévenir M. Cotard, commissaire de police du 1er arrondissement, qui s'est aussitôt transporté sur les lieux pour ouvrir une enquête.

La tentative criminelle a évidemment été commise la nuit par quelqu'un qui s'est introduit dans la fabrique ou s'y était laissé enfermer. Il n'a pas été relevé de traces d'escalade ou d'effraction.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire.

Au Minck. — A deux reprises différentes nous avons publié des art cles sur le Minck.

La première fois dans notre numéro du 17 avril dernier, portant la date du samedi 18, nous entretenions nos lecteurs d'un conflit qui avait pour origine la fausse interprétation du règlement des Halles et Marchés, et notamment de l'article 33 dudit règlement ainsi conçu :

« Par mesure de salubrité, tout poisson vendu, par cri ou par colportage en ville, sur brouettes ou boutiques ambulantes, devra provenir du marché à la criée, et avoir, dans tous les cas, été soumis à la visite de l'inspecteur des comestibles. Les marchands devront être munis de l'acquit des facteurs et l'exhiber à toute demande des agents. »

Cet article bien que paraissant suffisamment clair, avait cependant fait l'objet d'un rapport spécial du maire, dans lequel les termes en avaient été nettement définis.

Ce rapport adopté par le conseil mun cipal, dans la séance du 27 juin 1883, a été publié par nous, il est donc inutile que nous le donnions à nouveau.

Or, voici ce qui s'était produit au Minck : Des marchands de poissons, forts, disaient-ils, de l'approbation de M. le préposé en chef de l'octroi, directeur des Halles et Marchés, avaient jugé bon de s'affranchir du passage leur marchandise par le Minck.

Ils se bornaient à acquitter les droits d'octroi et bénéficiaient de la commission qui revenait au facteur municipal.

Enfin, le son côté, M. l'inspecteur des comestibles ne se considérait pas autorisé à visiter le poisson ne passant pas par la criée.

De tout cela il en était résulté naturellement des discentiments qui prenaient même un caractère aigu.

Le vendredi 2 avril, sur la réclamation de M. l'inspecteur des denrées, s'appuyant sur le règlement, l'agent de service aux halles, dressa des contraventions à plusieurs marchands qui mettaient en vente du poisson n'ayant pas passé par le minck, et par conséquent non soumis à la vérification.

Les procès dûment enregistrés furent transmis au parquet qui les renvoya il y a quelques jours pour qu'il y soit donné suite.

Nous nous attendions à voir l'affaire appelée dans la prochaine audience de simple police et nous nous promettions déjà de la suivre ; mais nous apprenons que sur l'intervention de l'administration municipale, se fondant sur ce que M. le directeur des halles et marchés ignait la définition dont avait été l'objet l'article 33 du règlement, les poursuites seront abandonnées.

Voilà l'épilogue des discussions qui se sont élevées au minck en ces derniers temps, à moins toutefois qu'il ne y ait maintenant une procédure civile, intentée par ceux qui se sont trouvés lésés dans leurs intérêts.

Quoiqu'il en soit, tout le monde est aujourd'hui fixé, et un conflit de même nature ne se reproduira sans doute plus, ou du moins tant que M. le directeur des Halles et marchés actuel restera en fonctions.

Si plus tard il a un successeur, il serait sage de lui donner connaissance, avant qu'il prit possession de son poste, de tous les documents ayant trait à l'application du règlement en vigueur.

Rues Vandevenne et Delbecque. — Les habitants des rues Vandevenne et Delbecque, quartier de la Malcense, ont transmis à la municipalité une demande tendant au classement de ces rues.

Sur quarante propriétaires, trente-huit ont signé la pétition. Ils s'engagent, dans le cas d'un avis favorable, à se conformer aux règlements de la voirie municipale et à intervenir dans les deux tiers de la dépense proportionnellement au front à rue de leurs propriétés respectives.

Les pétitionnaires font valoir que les rues Vandevenne et Delbecque, situées à quelques centaines de mètres de l'Hôtel-de-Ville, comprennent 150 à 160 maisons et 900 à 1000 habitants. Tous ceux qui sont tenus de traverser ces rues marchent dans la boue jusqu'à mi-jambes. Le soir pas d'éclairage.

Pendant quatre mois de l'année au moins les mères de famille sont obligées de conserver leurs enfants au logis, le chemin étant rendu complètement impraticable.

L'écoulement des eaux à la Malcense. — En ces temps d'épidémie, il est bon de signaler à qui de droit tout ce qui est de nature à aggraver la situation.

Rue de la Malcense, cour Delbecque, les eaux ménagères vont se déverser depuis plusieurs années, dans un fossé aujourd'hui fermé, à l'une de ses extrémités, par une construction nouvelle donnant sur la rue Vandevenne.

Il y a un amas considérable de détritus en état de fermentation d'où s'échappent des miasmes pestilentiels.

Déjà les puits voisins ne donnent plus une eau potable.

Il y a urgence à remédier à un pareil état de choses avant l'arrivée des chaleurs de l'été.

A notre administration de voir à qui incombe le curage de ce fossé et d'y faire procéder au plus tôt.

Expulsés. — Un convoi de douze expulsés a été dirigé hier sur la frontière par la gendarmerie de Tourcoing.

Dans le nombre figurait un nommé Henri Vandeworde, tisserand, condamné à Lille le 21 mars dernier par le tribunal correctionnel pour outrage aux magistrats. Une jeune fille, Marie Bohens, plusieurs fois arrêtée à Tourcoing pour fraude, vagabondage, mendicité, etc.

L'un des individus expulsés avait à son actif une condamnation remontant à 1875.

Détournements. — Une maison de vente par abonnements de la rue Saint-Jean, à Roubaix, comptait au nombre de ses courtiers à Tourcoing, un individu qui, après s'en faire une rente avait commis des détournements.

Le contrôleur des courtiers étant venu jeudi pour vérifier la comptabilité de cet individu en question il ne se rencontra pas, mais par contre, il reçut des plaintes de divers clients de la maison auxquels il avait remis des reçus dont quelques-uns signés et deux autres signés de noms différents.

Naturellement, l'employé infidèle n'avait pas avisé sa maison des encaissements faits par lui, pas plus qu'il n'avait livré aux clients les objets auxquels ils avaient droit.

M. Duvignaux, commissaire de police du 2e arrondissement saisi de plusieurs plaintes en escroquerie et abus de confiance de la part des clients et de la maison d'abonnements.

LE DRAME DU BLANC-SEAU

Mise en liberté provisoire de Beck

Emile Beck, le meurtrier involontaire de sa femme, au Blanc-Seau, a été mis jeudi dans la soirée en liberté provisoire. Il est immédiatement revenu au Blanc-Seau, où son retour inopiné a fêté l'objet de commentaires passionnés.

Beck étant français et les renseignements recueillis sur son compte étant favorables, la mesure prise à son égard de le rendre à la liberté jusqu'au jour de sa comparution, paraît bonne.

Halluin. — L'ancienne musique des pompiers dissoute et se actuellement cherche à se reformer sous le titre des « Amis Réunis », n'a pas cessé de fonctionner en se fractionnant en trois groupes de vingt.

Les membres du cercle catholique, qui dirigent ces trois groupes prouvent ce que sera la musique réformée.

Non-seulement cette musique servirait de réclame cléricale, mais encore serait une charge pour la commune, car M. le maire fait coïncider, le rétablissement des pompiers, le vote des fonds qui leur sont nécessaires avec ceux nécessaires à cette société, dont les fi ments ne sont que des mélanges à l'usage des maîtres aux robes noires.

Si ces messieurs trouvent que l'harmonie leur est indispensable, qu'ils le disent franchement et qu'ils demandent au corps des sapeurs-pompiers la musique que possédait autrefois cette société communale.

Roucq. — M. le juge de paix du canton Nord de Tourcoing s'est rendu à Roucq, à l'effet de procéder à une enquête au sujet d'irrégularités commises à la mairie de Roucq dans la tenue des registres de l'état-civil.

M. le juge de paix a dû dresser procès-verbal des nombreuses infractions constatées. Il est resté plus de trois heures à la mairie à relever les faits délictueux en présence du maire et du secrétaire.

WATTRELOS

La nouvelle route du Laboureur à la Vieille Place

M. Pierre Dhalluin nous adresse la lettre suivante :

Un deuil de famille m'empêche d'assister à la réunion du Conseil municipal le jeudi 21 mai, et j'étais dans les environs de ma ferme quand je vis plusieurs personnes occupées à tracer la nouvelle route qui doit couper mes champs. Pour cette raison je m'approchai et je me trouvai bientôt en contact avec M. Pollet Henri, qui représentait l'Administration communale, M. Collaert, l'agent voyer, et M. Beudin, entrepreneur.

Ce dernier avait reçu mandat de M. le maire, j'étais là un simple spectateur : mais nous ne pouvaient avoir la moindre force d'autant plus que l'on n'a même pas jugé à propos de me comprendre dans la commission des travaux.

Arrivons au fait important de ma réplique :

Ces messieurs ayant commencé le tracé par la Vieille-Place, s'aperçurent en arrivant aux Trois-Bouteilles que deux maisons se trouvaient à cinq mètres sur la route projetée.

M. Collaert, agent-voyer, demanda à M. Pollet si l'homme des deux dites maisons était prévu : sur sa réponse négative, M. Collaert fit remarquer que la commune avait à choisir entre l'expropriation ou la modification du plan.

Désireux de voir aboutir les travaux, je disais à M. H. Pollet : « Je ne mets à la disposition de l'administration s'il est nécessaire de voir de nouveau les propriétaires des terrains que l'occupe. » Et j'ajoutais que j'étais à la mairie de Wattrelos sur convoqué le lendemain et, comme je l'avais promis, je le soumis à la commission administrative des hospices de Roubaix.

Voilà toute la vérité.

M. le maire ignorant de ne rien savoir, concernant cette question ; il est suffisamment édifié maintenant pour connaître ceux qui agit sans le consulter.

P. DHALLUIN.

Un vol au Sapin-Vert. — Le sieur Louis Verstraete, tisserand, demeure au hameau du Sapin-Vert.

Depuis qu'il est veuf, habite avec lui, un nommé P. Dewalq, qui le nourrit.

Avant-hier matin, pendant que M. Verstraete était au travail, Dewalq profita de ce moment où il était seul, pour enlever des vêtements, du linge, une montre en argent, une somme de 11 fr. et... filer en Belgique, fut pour Dewalq, l'affaire de très peu de temps.

Fête de gymnastique. — Une fête de gymnastique aura lieu prochainement chez M. J.-B. Rasson ; cette fête est organisée par les « Enfants de la Patrie », sous la présidence de M. Cousart.

CROIX

Adjudication. — Une adjudication pour la fourniture des livres de prix aura lieu à la Mairie le jeudi à juin à quatre heures de l'après-midi.

Classement des chevaux, juments, mulets et mules. — Conformément aux instructions en exécution de la loi du 3 juillet 1877 et du 3 août même année, pour procéder au classement des chevaux, juments, mulets et mules, susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, se réunira le 3 juin à 7 heures du matin, sur la place.

Tous les propriétaires sont prévenus qu'ils devront présenter à la commission aux jour et heures indiqués plus haut, les chevaux, juments, mulets et mules, ayant l'âge minimum fixé par la loi et ci-dessous pour chaque sorte d'animal, 4 ans pour les mulets et mules.

Notre correspondant douaisien s'est rendu immédiatement sur les lieux et y a recueilli les renseignements suivants :

Le Drame

Louis Renault, âgé de 70 ans, ajusteur-mécanicien, est marié depuis quarante ans, à Augustine Thumerelle, plus vieille que lui de trois ans, qui était d'une avarice sordide et ne cessait de reprocher à son mari les maigres dépenses qu'il pouvait faire.

Le brave bonhomme travaillait cependant comme un nègre et était parvenu, grâce à son courage, son esprit d'ordre et à sa sobriété à amasser un petit pécule qui lui avait permis d'acheter, rue de Douai, dîng ou six maisons dont l'une située près de la ligne du chemin de fer, est habitée par lui.

Quarante années de la vie commune pendant lesquelles Louis Renault avait, dit-on, toujours fait preuve d'une grande patience, permettaient de croire que le vieux ménage finirait son existence dans le calme. Elle devait au contraire avoir un sanglant dénouement.

Le Crime

Hier vers quatre heures du matin un voisin de « Joux Renault, M. Bénet, marchand d'épiceries et d'étoffes, dont la chambre à coucher est contigüe à la leur fut subitement réveillé par des cris désespérés et des appels au secours.

Il se leva aussitôt et entendit la dame Renault qui criait : « Enfoncez la porte, il m'assassine. »

M. Bénet donna une violente poussée sur la chambranle qu'il fit sauter et pénétra dans la chambre où un horrible spectacle s'offrit à ses yeux.

Sur le sol gisait dans une mare de sang la dame Renault et devant elle les yeux hagards la bouche écumante, son vieux mari brandissant un couteau de boucher large de 3 centimètres et long de 20.

M. Bénet se précipita sur l'assassin et lui arracha son couteau des mains, puis il appela le docteur Dransart et prévint la gendarmerie.

Crime prémédité

On put immédiatement reconstituer le crime, grâce aux faibles renseignements fournis par la victime.

Jeudi soir, Renault était monté au premier étage dans sa chambre à coucher et avait caché sous son oreiller l'énorme couteau dont il avait prémédité de se servir contre sa femme.

La malheureuse s'endormit d'un profond sommeil, mais vers quatre heures moins un quart, elle se sentit sai ir à la gorge. En ouvrant les yeux, elle aperçut son mari qui voulait lui couper la gorge. Elle eut la force de se lever et de lui résister, saisissant à pleines mains le couteau qui lui coupait profondément les chairs.

Excité par cette résistance et par la vue du sang le meurtrier porta un violent coup de son arme dans le côté de sa femme. La lame passa entre les 7e et 8e côtes, traversa les organes et sortit par le dos entre la 10e et la 11e côte. Retirant son couteau de l'horrible plaie qu'il venait de faire, il le replonge de nouveau dans le ventre de sa victime perforant l'intestin.

C'est à ce moment qu'était arrivé M. Benet.

Tentative de suicide

Laissé libre, l'assassin descendit chez sa fille, charcutière, dans la maison voisine, puis, sans parler de forfait qu'il venait de commettre, remonta dans son grenier et se pendit aussitôt. M. Bénet, qui le cherchait, le trouva pendu, déjà raide, mais il coupa immédiatement la corde et parvint à le rappeler à la vie.

Dès qu'il eut repris ses sens, le meurtrier dit : « Je voulais : « Vous auriez mieux fait de me laisser mourir. »

Renault fut enchaîné par le garde-champêtre et conduit vers les heures au dépôt de la gendarmerie.

L'enquête

A neuf heures, MM. Cadon, procureur de la République, Cottignies, juge d'instruction, le docteur René Fanchoux, médecin légiste, et Trogneux, greffier, arrivaient sur les lieux.

La victime fut interrogée par M. le juge d'instruction mais son état désespéré faillissait ne lui permis point de répondre à la plupart des questions et les renseignements qu'elle désirait.

L'assassin ramené devant la victime n'a manifesté aucune émotion.

Ah ! monsieur, s'est-il écrié, juge d'instruction, voilà quarante ans que je suis en enfer. J'étais sous les menaces continuelles de mes femmes. A la moindre contrariété elle me battait. Vous n'en avez jamais vu de semblable. Demandez à chacun. Tout le village vous dira ce que j'ai enduré pendant ces quarante ans. Elle vu jusqu'à quatre, à cinq âge, de contrariété des relations avec ma propre fille qui est la sienne. Jamais je ne me suis vengé, je prenais mon mal en patience. Que voulez-vous, on se lasse à la fin.

L'assassin

Louis Renault encore vert malgré ses cheveux gris a la figure d'un très honnête homme, et il a fait comme il le dit un moment de folle rage pour commettre le crime sur sa vieille compagne.

Arrêté par la gendarmerie il a été conduit à la maison d'arrêt de Douai.

DUNKERQUE

Le port. — En effectuant sa sortie du bassin de Freycinet, le steamer anglais Inchkinga a cassé le bourrelet supérieur de la porte de l'écluse en amont.

UN HÉROS GRAVELINOIS

L'équipage de la goélette « Primevère » de Dunkerque, capitaine Pleuvret, perdu sur les côtes d'Islande le 10 avril dernier vient d'être rapatrié. Les dix-huit hommes qui montaient ce bateau ne doivent leur salut qu'à l'héroïsme de leur lieutenant, un marin gravelinois nommé Pierre Jean-Baptiste Gens. Lorsqu'il vit que le navire ne pouvait plus résister à la mer terrible qui le secouait, ce dernier n'hésita pas une minute. Il se fit passer une ligne autour du corps et se jeta à la mer nageant vers la terre.

Ce fut pendant une heure une lutte terrible entre cet homme seul et une mer furieuse qui l'engloutissait à chaque instant.

Cent fois ses camarades anxieux qui le suivaient des yeux crurent ne plus le revoir, jusqu'au moment où, vaincu par la fatigue, il mit le pied sur la côte déserte.

Au moyen de la ligne qu'il avait emportée, il établit un va et vient entre la terre et le bateau et les dix-sept marins quittèrent l'un après l'autre.

Il était temps : une demi-heure après la goélette sombrait.

Gens Pierre Jean avait sauvé la vie à dix-sept pères de famille.

Nous nous découvrons avec respect devant ce héros et nous demandons au gouvernement de la République d'accorder à la bonne mère de sa vieille la croix d'honneur qu'il a vaillamment méritée.

TRIBUNAUX

Cour d'assises du Nord

La session de juin des assises du Nord s'ouvrira lundi prochain 26 mai, sous la présidence de M. Vibert, conseiller à la Cour. Voici comment a été arrêté le rôle des affaires de la première semaine de session qui sera, nous l'avons déjà dit, fort chargée :

LUNDI 26. — 1re affaire. — Richard Léon, — Attentat à la pudeur. — 8 témoins. — Défenseur : M. Edah.

2e affaire. — Vandeputte Charles, Verschoere Edouard, Weighe Léopold. — Vol qualifié. — 13 témoins. — Défenseurs : MM. Roussaux, Trinquet, Wahle.

MARDI 27. — 1re affaire Hellebois Clovis. — Vol qualifié. — 9 témoins. — Défenseur : M. Roussaux.

2e affaire. — Doucher Louis. — Attentat à la pudeur. — 5 témoins. — Défenseur : M. Joly.

MERCREDI 27. — 1re affaire. — Dervyck Charles. — Attentat à la pudeur. — 6 témoins. — Défenseur : Me Caullet.

2e affaire. — Lucas François, Dauphin François, Horace Félix, Hoarez Louis. — Émission de fausse monnaie — 20 témoins. — Défenseurs : Me Caullet, Escoffier, Edart, Bertin.

JEUDI 28. — 1re affaire. — Florin Jean. — Attentat à la pudeur. — 6 témoins. — Défenseur : Me D'Hooghe

2e affaire. — Henry Emile et Deameerst Frédéric. — Tentative d'assassinat. — 7 témoins.— D'un M. L... de mes amis. Les ouvriers fossoyeurs étaient en état complet d'ivresse ; lorsqu'arrive le moment de descendre le corps dans la fosse, celui-ci se trouva trop étroit. Le cercueil restait arrêté à l'ouverture, ces ouvriers se prirent à sauter dessus et à y danser lourdement jusqu'au moment où, cédant aux coups répétés, il se trouvait au fond de la fosse avec eux !!!

N'est-ce pas là de nature à demande, Monsieur, une véritable profanation, une insulte à la douleur des parents et des amis présents?

Pourquoi ne pas, dans ce cas, prendre toutes les précautions nécessaires et s'en rapporter à des gens ivres?

Qu'en pense M. l'adjoint chargé de ce service?

Agréez, Monsieur, etc.

Un de vos lecteurs.

Roubaix, le 21 mars 1884.

Nouvelles à la Main

Chez le coiffeur :

Le garçon commence à raser.

— Ca vous fait-il mal ?

— Oui.

Il repasse le rasoir sur la paume de sa main.

— Ca vous fait-il mal encore ?

— Oui.

Il repasse plus énergiquement.

— Et maintenant ?

— Toujours oui.

— Que diable ! Mais où donc ?

— Au pied, un maudit cor...

***

Le dernier de Calino :

— Mon brave Calino ; j'suis vexé ; l'ami Paul m'avait donné rendez-vous pour demain et voilà-t-il pas que j'ai oublié son adresse !

— Es-tu bête ! quand il n'y a qu'à lui écrire pour la lui demander !

BRULE MAISON

Programme des Spectacles et Concerts

Festival Guirand donné à l'Hippodrome théâtre le lundi 25 mai.

PROGRAMME

Première partie

1° Première suite d'orchestre, *a*) Prélude ; *b*) Intermezzo. Orchestre.
2° *a*) Sérénade de Galante Aventure ; *b*) Coupletts de Mme Turpulin Mlle Missaut.
3° Allegro de concert pour piano Kessel.
4° Scène et valse du ballet Gretna-Green Orchestre.
5° Berceuse Mlle Zoé Brouchette.
6° Danse Persane Orchestre.

Deuxième partie

Ouverture de Piccolino Orchestre.
Noël, scène et duo Sol., ch. et Orchestre.
7° Chanson de Picolino Mlle Z. Brouchette.
8° Mélodrame, solo de violon M. Laurent.
Carnaval, scène finale Mlle Z. Brouchette, Chœur et Orchestre.
Piano à queue de la maison Pleyel.

KERMESSES DU 24 MAI

Fives, Salomé, Thumesnil, Anstaing, Chapelle-d'Armentières, Esquermes, Frétin, Halluin, Hem, Sedlin, Wambrechies, Wasquehal, Wiéres.

PETITE CORRESPONDANCE

J.-P.R. 100. — A défaut de contrat, ce sont les usages locaux qui vous seront appliqués. — Consultez le juge de paix.

C. B. — Aux termes de la loi, ils ne peuvent être appelés avant le premier novembre.

J.-D. Valenciennes. — Au Ministère de la marine.

LE FACTEUR.

FUNÉRAILLES

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de Monsieur

Louis-François-Joseph LECONTE

Vent de dame Louise-Thérèse THÉRIN

décédé à Roubaix, le 19 mai 1884, dans sa quatre-vingt quatrième année, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation d'assister à la MESSE DE CONVOI qui sera célébrée le Vendredi 23 dudit mois, à 9 heures 1/4 du matin, aux Vigiles des Morts qui seront chantées le même jour, à 5 heures 1/2 du soir. Le convoi sera suivi de SERVICE de première classe qui auront lieu le Samedi 24 mai, à dix heures du matin, en l'église de Saint-Christophe, où les corps de ses corps sera conduit au cimetière de la ville pour y être inhumé.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, n° 1 bis.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de Monsieur

Louis DEBLAUWE

décédé à Roubaix, le 22 mai 1884, dans sa soixante troisième année, administré des Sacrements, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation d'assister aux CONVOI et SALUT SOLENNELS qui auront lieu le Dimanche 24 mai, à 4 heures, en l'église Saint-Martin, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville pour y être inhumé.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Roubaix, n° 3 bis.

CONVOCATION

La Solidarité ouvrière. — Les membres de la société chorale la Solidarité Ouvrière, sont priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu le samedi 24 courant à huit heures et demie du soir au local, rue Vauban.

Ordre du jour. — Festival de Moulins-Lille.

Chambre syndicale des ouvriers peigneurs de Roubaix, se réunira, Dimanche, 24 courant, à cinq heures très précises, au Petit Forgeron, chez Hervé Milliou, Grande Rue, 137.

Ordre du jour. — 1° Lecture et adoption du règlement. — 2° Nomination du conseil d'administration. — 3° Inscription des nouveaux adhérents. — 4° Questions diverses.

Un parricide de l'Avenir. — 1° Il n'y a qu'une façon de voter, celle où l'électeur se présente lui-même au bureau de vote. En aucun cas il n'est permis de voter par procuration.

2° — Tous ceux qui étaient en France sont rentrés, ceux qui se trouvent aux colonies rentreront dans leur foyer, au fur et à mesure qu'il seront rapatriés.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Naissances du 21 mai

Louis Dutemile, rue du Chalet, 13. — Philippe Mourelle, rue Mouveaux, 52. — Marthe Bremmerth rue du Fresnoy. — Marie Caus, rue Delaegnel. — Victor Verhaist, rue Beaurevoir. — Auguste Glorieux, rue Drouot, 37.

Du 22

Jeanne Gonsseret, rue Ste-Thérèse. — Henri Jerrenaux, rue Christophe Colomb, 13. — Virginie Flipo, rue de Mons. — Blanche Blanche, rue de Denain. — Marie Lemaire, rue Jean Barrt. — Clémence Duquenne, rue Long Haies.

Décès du 21 mai

Jean-Baptiste Joyville, 70 ans, boulevard Beaupaire. — Pierre Parent, 37 ans, rue Pierre Desgrez. — Wakenhain, 2 mois, rue de la Lys. — Louis Grévelina, 63 ans, rue Tilleul. — Rosalie Fontaine, 77 ans, rue Pellart. — Victoria Valembois, 2 ans, rue Pierre Dubois. — Charles Lefebvre, 31 ans, dans le Canal. — Camille Vautroyon, 1 an, place Dieu. — Henri Levasque, 27 ans, rue Pierre Dubois. — Emile Lardeur, 61 ans, rue Dupuis. — Louis Dhalluin, 32 ans, rue Wasquehal.

Du 22

Alfred Baudin, 45 ans, Grande Rue, 100. — Julia Dorsselle, 2 jours, rue l'Hermitage, Delist 19. — Pierre Dubout, 77 ans, rue la Fosse. — Berthe Vanoucke, 9 ans, rue Pellart, 122. — Marie Hollman, 8 ans, rue Franklin, 162. — Isidore Duquesne, 49 ans, rue Lavoisier, 64. — Louis Deblauwe, 62 ans, rue Robaut, 17. — Georges Merice, 18 ans, Hôtel-Dieu.

ÉTAT-CIVIL DE WATTRELOS

Du 13 au 20 mai

Naissances. — Philomène Notte, Hellemes. — Germaine Crombez, Longue Germaine, Sailly. — Berthe Vanoucke, 9 ans, rue Pellart. — Marie Hollman, 8 ans, rue Franklin, 162. — Isidore Duquesne, 49 ans, rue Lavoisier, 64. — Louis Deblauwe, 62 ans, rue Robaut, 17. — Georges Merice, 18 ans, Hôtel-Dieu.

Décès. — Achille Delemme, 16 mois, Hemmerie. — Marie Forret, 38 ans, 6 mois, tisserand, Crétinier. — Marie Willaumez, 16 ans 9 mois, soigneuse Martinoire. — Eugène Dubreux, 8 mois, Sailleriz. — Albert Vroek, 11 mois 12, Hemmerie. — Clémence Dhalluin, 34 ans, ménagère, rue de la Marie.

Mariages. — Entre : Séraphin Vanmaewenberge, 20 ans et Appoline Herchoulz, 19 ans, soigneuse, Jules Hippolyte, 28 ans, boulanger, Grand'Place, 21 ans, modiste. — Charles De Prinzer, 24 ans, ouvrier de fabrique et Clémence Sabbe, 21 ans, soigneuse.

Publication du 17 mai. — Entre : Edmond De Dobr, 24 ans, zingueur et Félicité Kimpe, 28 ans, tisserande.

FUMEURS ! DEMANDEZ LE
PAPIER
CIRSIF
N'AVEUGLE PAS, NE PIQUE PAS

Photographie instantanée
Louis BIGGERAM
Rue Léon-Gambetta, 66, à LILLE
Portraits soignés depuis 10 francs la douzaine de toutes dimensions au charbon.
Groupes, Vues, Reproductions
Prix très modérés.

BULLETIN LAINIER

Marché à terme
DE ROUBAIX-TOURCOING
du 22 Mai

Cote officielle du 4 heures 1/4

Type n° 1 :

	Cours précédents	Cours du jour
Mai	5.50	
Juin	5.475	
Juillet	5.50	
Août	5.55	
Septembre	5.60	
Octobre	5.65	
Novembre	5.70	
Décembre	5.675	

Type n° 2 :

	Cours précédents	Cours du jour
Juin	5.25	
Juillet	5.30	
Août	5.35	
Septembre	5.40	
Octobre	5.45	

Type B F :

	Cours précédents	Cours du jour
Mai	5.20	
Juin	5.20	
Juillet	5.25	
Août	5.35	
Juin	5.20	

Australie

Type A. B :

	Cours précédents	Cours du jour
Mai	5.80	
Juin	5.80	
Juillet	5.80	
Août	5.875	
Septembre	5.875	
Octobre	5.90	

Australie

	Cours précédents	Cours du jour
Juin	5.80	
Juillet	5.80	
Août	5.875	
Septembre	5.875	
Octobre	5.90	

Roubaix-Tourcoing

Contrat n. 1

	Cours précédents	Cours du jour
Juin	5.000 à 4.475	
Juillet	5.300 à 5.525	
Id.	10.000 à 5.50	
Août	25.000 à 5.75	
Septembre	15.000 à 5.80	
Octobre	15.000 à 5.875	

Australie A. B.

	Cours précédents	Cours du jour
Juin	5.000 à 4.800	
Juillet	5.800 à 5.825	
Id.	10.000 à 5.90	

Après bourse

	Cours précédents	Cours du jour
Juillet	10.000 à 5.50	

Calcul de Tourcoing, contrat 1

	Cours précédents	Cours du jour
Juillet	5.000 à 5.50	

Contrat B F

	Cours précédents	Cours du jour
Juin	5.000 à 5.20	

Total : 120.000 kilos.
Tendance : Calme.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 22 Mai.

Le mouvement de reprise que nous constations depuis le commencement de la semaine, se continue d'une manière notable dans la séance d'aujourd'hui.

Ce sont des ordres d'achats fournis par les places de Londres et de Berlin qui, jusqu'à ces rachats des vendeurs à découvert qui ont favorisé cette reprise.

Sur nos rentes, l'avance d'une centaine d'heures est important.

Le 3 % ouvre à 80 et clôture à 80.20.
Le 5 0/0 nouveau de 83 à 83.25.
L'Amortissable de 82.1. à 81.20.
La 4 1/2 passe de 104.15 à 104.30.
Le Crédit foncier s'inscrit à 1256.25 en hausse de 8 fr.
La Banque de Paris progresse d'autant à 775.
Le Crédit lyonnais vaut 666.25.
Le Crédit mobilier à 425.
Le Mobilier à 375.
Le Crédit foncier à 2020 25.
L'Union à 612 50 a très bonne allure.
Le Parc cote 18.12.
L'Extension à 5.
La Portugais, se relève à 43 75.
Le Rio concédé finit à 97.1/4.
Au comptant, les actions de mines de cuivre d'Agnas-Tenilas sont recherchées à 575 et 580 fr.
Sur le marché en banque, notons une certaine animation dans les demandes de Hong-Kong, spécialement du Crédit Provincial qui vaut à 127.
Il y a reprise des prises du mois à 12 et 14 fr. du mois.

Imp-gérant Journal l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Le gérant : E. DUHAMEL